REÇU le 17 NOV. 2023

Annexe 8 : Bordereau de dépôt de documents valant accusé de réception

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION *

COLLECTIVITÉ	DATE D'ENVOI :
Département de la Seine-Maritime Arrondissement de Rouen Canton de Barentin MAIRIE DE JUMIEGES 76480	Le 9 novembre 2023

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Approbation du PV du 27.09.23	DEL 2023-11-07 / 01	
Demande fonds d'aide à l'aménagement (fonctionnement) à la Métropole	DEL 2023-11-07 / 02	
Admissions en non-valeurs	DEL 2023-11-07 / 03	
Convention de déneigement	DEL 2023-11-07 / 04	
Devis lavabos école maternelle	DEL 2023-11-07 / 05	
Devis borne électrique services techniques	DEL 2023-11-07 / 06	

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :

CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :

** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture*

Commune de Jumièges
Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Fax : 02.35.37.07.07
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE2023
Convocation en date du 30 octobre 2023

DEL 2023-11-07 / 01

APPROBATION DU PV EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, MM. LEMOINE, PENNA, M. TIPHAGNE

Etaient absents : Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à Mme DESHAYES ; M. DUPONT ; M. LECERF ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 27 septembre 2023.

M. DELACOUR n'a pas pris part au vote car il est arrivé après le vote de cette délibération.

Le Maire

MAIRIE DE JUMIEGES Seine-Maritime

Julien DELALANDRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges
Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Fax : 02.35.37.07.07
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE2023
Convocation en date du 30 octobre 2023

DEL 2023-11-07 / 02

DEMANDE FONDS D'AIDE À L'AMÉNAGEMENT (FONCTIONNEMENT) À LA MÉTROPOLE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, MM. LEMOINE, PENNA, M. TIPHAGNE

Etaient absents : Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à Mme DESHAYES ; M. DUPONT ; M. LECERF ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique aux élus que la Métropole a créé en 2022 un nouveau fond de concours afin de soutenir les communes de moins de 4 500 habitants, dans le but d'alléger leurs charges en matière d'entretien des équipements communaux d'infrastructure ou de superstructure.

Un fonds de 1 666 € maximum est attribué à Jumièges, la commune devant présenter au maximum le double de ce montant HT soit 3 332.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à solliciter, pour l'année 2023, une subvention pour ces factures suivantes :

Société	Objet	Date de paiement	N° de mandat	Montant HT	Montant TTC
Brotonne Environnement	Débroussaillage et nettoyage fossés	02/03/2023	244	2 400,00 €	2 400,00 €
DUPARC Didier	Location pelle	23/06/2023	658	840,00 €	1 008,00 €
TOTAL				**3 240,00 €**	**3 408,00 €**

Le Maire

MAIRIE DE JUMIEGES

Julien DELALANDRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges
Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Fax : 02.35.37.07.07
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE2023
Convocation en date du 30 octobre 2023

DEL 2023-11-07 / 03

ADMISSIONS EN NON-VALEURS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, MM. LEMOINE, PENNA, M. TIPHAGNE

Etaient absents : Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à Mme DESHAYES ; M. DUPONT ; M. LECERF ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

- les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette). Pour ces créances éteintes, la commune et la trésorerie ne pourront plus intenter d'action de recouvrement.

Le SGC de Maromme a fourni un état des créances à admettre en non-valeur, pour un montant de 710.50 €, suite à une décision judiciaire de surendettement et effacement de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'admettre en créances éteintes la somme de 710.50 € et d'autoriser l'inscription des crédits au compte « 6542 - créances éteintes » du BP 2023.

Le Maire

MAIRIE DE JUMIÈGES

Julien DELALANDRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges
Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Fax : 02.35.37.07.07
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE2023
Convocation en date du 30 octobre 2023

DEL 2023-11-07 / 04

CONVENTION DE DÉNEIGEMENT

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, MM. LEMOINE, PENNA, M. TIPHAGNE

Etaient absents : Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à Mme DESHAYES ; M. DUPONT ; M. LECERF ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

La Commune n'ayant pas la totalité du matériel nécessaire, Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de passer une convention avec des agriculteurs de la commune, afin qu'ils puissent intervenir pour saler et déneiger les routes en cas d'épisodes de neige ou de verglas. M. DUPARC Didier et M. MILON Hervé se sont proposés.

Les modalités d'intervention et les conditions tarifaires sont détaillées dans la convention qui sera annexée à la présente délibération. Le tarif est de 75 € TTC l'heure, et de 110 € TTC l'heure de nuit ou durant les jours fériés.

Après en avoir délibéré, la commune accepte de recourir à l'intervention d'agriculteurs de la commune afin de saler et déneiger les routes, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Les crédits nécessaires seront prévus aux BP 2023 et 2024 et des subventions pourront éventuellement être demandées en cas de facturation.

Abstention : Mme PORTAIL

Le Maire,

MAIRIE DE JUMIEGES

Julien DELALANDRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges
Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Fax : 02.35.37.07.07
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE2023
Convocation en date du 30 octobre 2023

DEL 2023-11-07 / 05

DEVIS LAVABOS ÉCOLE MATERNELLE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, MM. LEMOINE, PENNA, M. TIPHAGNE

Etaient absents : Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à Mme DESHAYES ; M. DUPONT ; M. LECERF ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de plusieurs lavabos des sanitaires de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société Cedeo de Sainte-Marie-des-Champs, d'un montant de 1 576.82 € HT soit 1 892.36 € TTC.

La dépense sera imputée au compte 2181 du BP 2023.

Le Maire

MAIRIE DE JUMIÈGES

Julien DELALANDRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges
Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Fax : 02.35.37.07.07
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE2023
Convocation en date du 30 octobre 2023

DEL 2023-11-07 / 06

DEVIS BORNE ÉLECTRIQUE SERVICES TECHNIQUES

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, MM. LEMOINE, PENNA, M. TIPHAGNE

Etaient absents : Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à Mme DESHAYES ; M. DUPONT ; M. LECERF ; Mme VINCENT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme LAGUERRE a été élue secrétaire de séance.

Suite à l'achat d'un véhicule électrique en remplacement d'un des véhicules thermiques des services techniques, Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire d'acheter une borne de rechargement. Plusieurs devis ont été demandés et 2 sociétés ont répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société BS électricité de Duclair, d'un montant de 2 495.51 € HT soit 2 994.61 € TTC.

La dépense sera imputée au compte 2188 du BP 2023 et des subventions pourront être demandées.

Le Maire

MAIRIE DE JUMIÈGES

Julien DELALANDRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.